

Sommaire

Droits et libertés – Les chiffres du jour – Vie syndicale
Habillage/Déshabillage : Victoire de la CGT EXXONMOBIL
Report du 41ème Congrès
Tract : « LA PROTECTION SOCIALE QUOI QU'IL EN COÛTE ! »

(Page 1)
(Page 2)
(Page 3)
(Page 4)



L'actualité du



N° 377 du 19 mars 2020 des industries chimiques

L'agenda

ATTENTION

**REPORT
DU 41^{ÈME}
CONGRÈS
FÉDÉRAL**

**41^e
CONGRÈS**

LOUAN – 30 MARS AU 03 AVRIL 2020
DE LA CONVERGENCE À LA VICTOIRE

**RÉUNIONS PARITAIRES
À VENIR**

**24/03-CAOUTCHOUC :
CPPNI Négociation**

**24-25/03-PLASTURGIE :
CPPNI**

**26/03-INDUSTRIE PHARMA :
CPNEIS**

26/03 -PETROLE : CPNE

**07/04-FRANCE CHIMIE :
CPP OBSERVATOIRE**

Droits & libertés

**CORONAVIRUS : LE SALARIÉ « CONFINÉ » A DROIT
AU MAINTIEN DE SALAIRE SANS DÉLAI DE CARENCE**

Le salarié qui fait l'objet d'un arrêt de travail par un médecin mandaté par l'ARS pour avoir été en contact avec une personne malade du coronavirus ou avoir séjourné dans une zone à risque bénéficie des indemnités journalières de sécurité sociale (sans carence, décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020) et de l'indemnisation complémentaire par l'employeur dès le premier jour depuis le 6 mars 2020 (D. n° 2020 193, 4 mars 2020 : JO, 5 mars).

Pour bénéficier de cette indemnisation, il faut un avis d'arrêt de travail prescrit par un médecin de l'agence régionale du travail (ARS). Cet avis est transmis par l'ARS à la CPAM et à l'employeur.

La durée maximale de versement de ces indemnités est fixée à 20 jours. Cette indemnisation plus favorable est applicable jusqu'au 2 avril 2020 (2 mois à compter de la publication du décret du 31 janvier 2020).

**FINANCER UNE RÉFORME PROGRESSISTE DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE :
C'EST POSSIBLE**

6,5 milliards d'euros /an

supplémentaires rentreraient pour le financement des retraites si l'égalité salariale entre les femmes et les hommes était appliquée.

**5 % d'augmentation des
salaires dans le privé**

engendreraient de suite 18 milliards de cotisations supplémentaires dont 9 milliards pour les retraites.

Orga & Vie syndicale

COTISATIONS 2019 : RETARD DE PAIEMENT

Alors que le premier trimestre 2020 touche à sa fin, nous accusons toujours un retard non négligeable du nombre de cotisations impayées **concernant l'exercice 2019.**

Pour comparaison, nous avons **un retard de 4 086 FNI par rapport à 2018**, et, concernant les timbres, le **retard est de 67 354 timbres** en comparaison à 2018.

Cela représente **214 syndicats en rien payé 2019.**

Cette situation qui est anormale, n'a que trop duré. C'est pourquoi la Fédération demande à chacun des retardataires de faire le nécessaire afin que la situation rentre dans l'ordre le plus rapidement possible, faute de quoi nous serions contraint d'informer les directions d'entreprise que la CGT n'est plus présente sur le site.

Inutile de rappeler que pour être syndiqué à la CGT la première des règles à respecter est que le syndicat soit à jour de cotisations.

Activité fédérale

HABILLAGE / DÉSHABILLAGE

VICTOIRE DE LA CGT EXXONMOBIL

La direction considère que les salariés qui ne portent pas en permanence une tenue de travail spécifique sont écartés de la prime d'habillement. Cette position étant inacceptable pour la CGT, s'est engagée dans un combat revendicatif et juridique contre ExxonMobil.

Le 20 février dernier la cour d'appel de Versailles a rendu un jugement favorable aux travailleurs ExxonMobil qui doivent porter une tenue de travail pour aller sur les unités, que ce soit tous les jours comme de façon occasionnelle.

👉 **Le juge a déterminé que :**

« Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour qu'une compensation soit octroyée aux salariés, l'obligation de porter une tenue de travail spécifique et l'obligation de la revêtir sur le lieu de travail. »

👉 **Il a aussi considéré que :**

« L'action des syndicats étant collective, il ne peut être dressé de liste exhaustive des postes concernés, ni même visé des catégories de poste, la catégorie des opérateurs extérieurs travaillant par quart retenue par les sociétés apparaissant non-exhaustive. Il n'y a par ailleurs pas lieu de limiter le litige aux seuls salariés tenus quotidiennement de revêtir la tenue, la demande des syndicats étant plus large et les explications données par les parties laissant penser que l'entreprise compte des salariés tenus de revêtir cette tenue occasionnellement. »

Cette décision est très importante car elle permet à TOUS les travailleurs qui doivent porter une tenue pour aller sur une unité à se voir octroyer la prime d'habillement (3x8, supplémentaires, en formation, superintendants, CO, préparateurs, techniciens de maintenance...).

👉 **La conséquence est donc :**

« Au regard des différents éléments précédemment décrits, notamment la tenue en cause et l'activité des sites, il convient d'arbitrer à la somme de 2,80 euros la contrepartie financière des temps d'habillement et de déshabillage fixée par jour travaillés. »

CETTE ACTION LANCÉE EN 2013 PAR LA SEULE CGT SUITE AU REFUS CATÉGORIQUE DE NÉGOCIER DE LA DIRECTION, A DÉJÀ PERMIS À UNE PARTIE DES TRAVAILLEURS DE TOUCHER CETTE PRIME D'HABILLEMENT. CETTE PRIME N'EST EN AUCUN CAS DUE À LA « BONTÉ » DE L'ENTREPRISE, ELLE A ÉTÉ ARRACHÉE PAR LA CGT !



DÉFENDEZ-VOUS

Activité fédérale



REPORT DU 41ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL DU : 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2020



La semaine du 9 au 13 mars 2020 restera dans les mémoires, celle du déclenchement d'une crise économique attribuée cyniquement au coronavirus. Mais ce dernier ne constitue que l'étincelle qui a fait exploser les contradictions déjà présentes dans le système capitaliste. Depuis 2008, les vannes du crédit ont été grandes ouvertes, les banques et les actionnaires se sont gavés, et pendant ce temps, les services publics (120.000 fonctionnaires en moins dans le programme Macron), la protection sociale (rebaptisée « coût du travail »), l'emploi industriel et les salaires stables auront été démantelés comme jamais.

La pandémie sera désormais le gouvernail d'une économie mondiale structurellement faible, qui sera marquée par des faillites, notamment dans les petites entreprises, un explosion du chômage, une précarisation de couches toujours plus large de la société.

Dans ce contexte, l'ultra-libéral Macron, admirateur du fasciste Pétain, choisit le confinement des personnes mais la continuité des affaires et du marché. Le couvre-feu est instauré, les rassemblements sont interdits, les réformes sur la retraite, la privatisation de la Poste et autres saloperies peuvent se poursuivre sans débat ni contestation.

Dans cette situation, le secrétariat fédéral n'a d'autre choix que celui de reporter à une date ultérieure notre 41^{ème} Congrès qui devait se tenir à Louan (77) du 30 mars au 3 avril 2020.

C'était plus de 250 délégués de syndicats et 60 délégations étrangères qui avaient prévues de participer aux débats.

De même, la séance d'anniversaire des 75 ans de la FSM est reportée.

→ LE CONGRÈS SE TIENDRA SUR LE MÊME LIEU DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2020. (Séance internationale le dimanche 29 novembre).

Conformément à nos statuts, le mandat actuel de la direction fédérale prend fin à l'ouverture du prochain Congrès.

En conséquence, et cela jusqu'à la tenue du prochain Congrès, le Comité Exécutif actuel continuera d'assurer son rôle de direction fédérale.

La situation sanitaire évoluant au jour le jour, tout comme les décisions du gouvernement, le fonctionnement de notre

Fédération s'adaptera au mieux au fur et à mesure.

Nos syndicats, nos élus et militants vont être fortement interpellés par les salariés dans les entreprises.

Notre priorité en tant qu'organisation syndicale, est de nous assurer que les décisions qui seront prises par les directions d'entreprises le soient toujours dans le respect de la législation et du droit des travailleurs, et surtout dans le sens de leur intérêt.

Pour autant, le gouvernement n'a pas décidé de mettre en suspens, voire retirer, ses projets de réforme, malgré la crise sanitaire.

Nous devons donc rester actifs. La crise que nous connaissons démontre toute l'importance d'avoir un système de protection sociale qui protège tous les travailleurs, jeunes, retraités et chômeurs que cela soit dans le domaine de la santé, du chômage et des retraites.

Jamais le fait d'avoir des services publics de la santé, des transports, des énergies, n'aura été autant d'actualité.

De même, le fait d'avoir des industries comme celles du médicament ou de l'énergie qui sortent des logiques du Capital et de la Finance.

PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT



LA PROTECTION SOCIALE

QUOI QU'IL EN COÛTE !

En pleine crise sanitaire, Macron redécouvre lors de son intervention télévisée du 12 mars les bienfaits de la protection sociale et de l'état-providence.

Alors que depuis plusieurs mois le peuple de France réclame plus de justice sociale, de protection sociale, la politique macronienne n'a eu que pour seule préoccupation la protection du Capital et du monde de la Finance.

Casse du Code du travail, réforme de la formation professionnelle, réforme de l'assurance chômage et maintenant réforme des retraites.

À chaque fois, ce sont les mêmes qui trinquent : les plus précaires, les plus pauvres !

Alors que depuis plusieurs mois, les services de santé publique, les urgences sont en lutte pour plus de moyens, de reconnaissance, la réponse du gouvernement est la fermeture de lits.

Mais voilà, une crise sanitaire débarque, et d'un seul coup celles et ceux qui se faisaient gazer, matraquer dans les manifestations deviennent les héros de la république mais il faut qu'il reste au travail et là tous les moyens sont bons pour leur faciliter la vie.

Si la crise sanitaire est bien réelle avec l'arrivée d'un nouveau virus, elle est aussi la conséquence de politique financière de la santé qui depuis des années supprime les lits d'hôpitaux

(4 200 sous l'ère Macron) et les moyens humains en réduisant les effectifs.

Certains hommes politiques, dont Macron, semblent découvrir ce que la CGT dénoncent depuis plusieurs décennies qu'en matière d'industrie de santé la fabrication des principes actifs nécessaires à nos médicaments a été délocalisée en Asie à seule fin d'augmenter les profits des grands groupes.

Nous devons exiger de l'Etat d'avoir une véritable politique de réindustrialisation sur les besoins d'intérêt général : la santé, l'énergie, le transport. Ces secteurs doivent sortir de la logique purement financière et des profits de quelques-uns.

Alors que des milliards vont être dépensés pour les entreprises, nous devons exiger que quelques milliards servent à la protection sociale : en premier lieu en abrogeant la loi sur la réforme de l'indemnisation du chômage et en supprimant le projet de réforme des retraites.

Si la crise actuelle est d'abord sanitaire, ses conséquences seront aussi sociales :

IL NOUS FAUT DE VÉRITABLES MESURES QUI PROTÈGENT LES TRAVAILLEURS, LES RETRAITÉS, LES CHÔMEURS ET LES JEUNES.

NE LAISSONS PAS QUELQUES PROFITEURS UTILISER LE COVID-19 POUR RESTREINDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS !